

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GILLES LAFRANCE	Numéro de permis 2014016	Date d'inspection Le 18 septembre 2024	
Nom de l'établissement Centre éducatif l'envol de Dieppe		Numéro de téléphone (506) 384-2361	
Adresse 11 ruelle David Dieppe NB E1A 0J7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	24(1)(k)	14 juin 2024	18 sept. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	14 juin 2024	18 sept. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Les éléments suivants ont été observés au moment de l'inspection de surveillance : -Le ratio enfants-personne éducatrices -Un plan d'entretien et de vérification de l'équipement fixe est indiqué être vérifié chaque mois. -Le registre des présences quotidiennes des enfants Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a pu observer la fin d'une activité dirigée (chansons sous le thème des animaux de la ferme), la toilette, la collation (boîte à diner), les jeux libres à l'intérieur et une activité dirigée (avec des ballons).

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 septembre 2024

Date

original signé par
Louise Desrochers

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 septembre 2024

Date